

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 22 septembre 2014 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Croteau, Maire
- Madame Sylviane Cloutier, conseillère
- Madame Diane Guérard, conseillère
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Claude Tessier, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Madame Vivian Viviers, directrice générale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 18 août 2014;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur ;
7. Rapport de la directrice générale;
8. Adoption du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2015;
9. Élection partielle pour le district no 6;
10. Subvention transfert de la taxe d'essence;
11. Système d'archivage Burocom;
12. Chalet municipal;
13. Suivi de la réunion du CCU;
14. Suivi du dossier 72, Chemin Thomas-Maher;
15. Suivi du dossier 136, chemin Thomas-Maher;
16. Suivi du dossier 264, chemin Mongrain;
17. Suivi du dossier 418, chemin Thomas-Maher;
18. Rémunération du personnel électoral;
19. Autres sujets :
 - a)
20. Période de questions
21. Levée de la séance.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Ouverture de la séance (1)

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire Michel Croteau souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

089-2014 Adoption de l'ordre du jour (2)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté les points suivants à l'item 19 -
Autres sujets:

- a) Activités de la CBJC;
- b) Demande de permis par courriel

Le Maire demande que le point 16 soit déplacé immédiatement après le point 2 afin de pouvoir libérer les personnes présentes qui ne voudraient pas rester jusqu'à la fin de la séance du Conseil.

ADOPTÉ

090-2014 Adoption du procès-verbal de la séance du 18 août 2014 (3)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 18 août 2014, tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

091-2014 Adoption des listes et rapports mensuels (4)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois d'août 2014;
- Conciliation bancaire au 31 août 2014;
- Rapport budgétaire pour le mois d'août 2014.

ADOPTÉ

092-2014 Certificats de crédits disponibles (5)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

093-2014 Rapport de l'inspecteur (6)

M. Denis Bourgault dépose le résumé des permis et certificats émis pour le mois d'août 2014.

Des explications sont demandées par M. Jacques Tessier concernant deux permis lesquelles sont fournies par M. Bourgault.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier,
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de l'inspecteur

ADOPTÉ

094-2014 Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion (7)

Mme Viviers soumet aux membres du Conseil la soumission du Lutin de Noël pour les décorations des abris postaux durant la période des Fêtes au montant de 900 \$ plus taxes. Elle ajoute qu'il n'y a pas eu d'augmentation et que c'est le même prix que l'an dernier.

Elle mentionne également avoir remis aux membres du Conseil les résultats d'analyse de l'eau du Club Nautique suite aux travaux qui ont été faits au puits du Club et que les résultats démontrent que l'eau est maintenant potable et qu'il n'y a plus de problème.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier,
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de la directrice générale et de l'autoriser à signer le contrat concernant les décorations de Noël aux abris postaux.

ADOPTÉ

095-2014 Adoption du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2015 (8)

Madame Viviers dépose le nouveau rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2015, tel que préparé par la firme Altus.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU à l'unanimité que ce Conseil accepte le dépôt du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2015, pour une évaluation totale de 315 809 820 \$ dont la valeur imposable est de 296 324 840 \$.

ADOPTÉ

Élection partielle pour le district no 6 (9)

Madame Viviers mentionne que la période de mise en candidature s'est terminée le 5 septembre 2014 et que deux candidats ont déposé leur demande soit M. Clément Gignac et Mme Sarah-T. Lefebvre. Il y aura vote par anticipation le 28 septembre 2014 de 12h00 à 20h00 et le jour du

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

scrutin, le 5 octobre 2014 de 10h00 à 20h00. Les avis publics ont été publiés dans le Courrier de Portneuf et chaque citoyen du district a également reçu une lettre par la poste.

Subvention transfert de la taxe d'essence (10)

Mme Viviers informe les membres du Conseil qu'elle a reçu une lettre du MAMOT à l'effet qu'une somme de 481 093 \$ a été attribuée à Ville de Lac-Saint-Joseph dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence, somme répartie sur cinq ans, pour des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et autres types d'infrastructures. Avant d'entreprendre un projet, nous devons compléter un formulaire de demande de subvention qui correspond aux critères établis et définis dans le Programme et le faire approuver par le MAMOT.

096-2014 Système d'archivage Burocom (11)

Mme Viviers remet aux membres du Conseil la soumission obtenue de la firme Burocom pour l'implantation d'un système d'archivage ainsi que la sauvegarde des données afin de pouvoir conserver nos documents sans encombrer les filières qui débordent déjà puisque nous avons tous les documents depuis le début de la fondation de la ville (soit 1936) et que certains commencent à s'effacer. De plus, ce système permettra de sauver énormément de temps de déplacement, classement et de recherche de documents.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier

ET RÉSOLU à l'unanimité que ce Conseil autorise l'achat et l'installation du système d'archivage Burocom suivant la soumission déposée au montant de 6 177,15 \$ ainsi que l'activation du système de Cybergardien pour conserver nos documents.

ADOPTÉ

097-2014 Chalet municipal (12)

Le Maire, Michel Croteau, explique que le chalet municipal a un vide sanitaire et il faudrait le lever, le déplacer, faire un solage et replacer le chalet sur ce solage dont les travaux ont été estimés à plus ou moins 80 000 \$. M. Jacques Tessier remet d'ailleurs un estimé de la firme D.R.Y. Construction inc. pour l'exécution de ces travaux.

Ce solage serait muni d'une entrée privée et pourrait être utilisé comme remisage pour certains articles du Club, certains articles de l'urbanisme et on pourrait également construire une voûte pour les archives de la Ville puisque nous manquons d'espace.

Après discussion, il est convenu qu'il faudrait confier un mandat de gérance des travaux et demande de soumissions.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Diane Guérard
ET RÉSOLU à l'unanimité que ce Conseil donne un mandat à la firme D.R.Y. Construction inc. pour demander des soumissions et nous faire rapport par la suite.

ADOPTÉ

Suivi de la réunion du CCU (13)

Mme Viviers mentionne que tous les points traités au CCU font déjà partie de l'ordre du jour.

Suivi du dossier 72, chemin Thomas-Maher (14)

M. Bourgault explique qu'une lettre enregistrée a été transmise à la propriétaire concernant les nuisances sur le terrain, dont une copie est remise aux membres du Conseil. Cette lettre n'ayant pas été réclamée, un constat d'infraction a été joint à ladite lettre et le tout sera signifié par huissier dès cette semaine. Suivant le plaidoyer qui nous sera transmis, nous continuerons les procédures devant la Cour municipale.

Suivi du dossier 136, chemin Thomas-Maher (15)

M. Croteau explique que dans ce dossier, suite aux échanges de lettres entre les procureurs, il a été convenu que les parties se rencontreraient sans avocats pour convenir de ce qui est acceptable concernant les points discutés et ce qui doit être modifié. Il y aura un suivi lors d'une séance ultérieure.

Suivi du dossier 264, chemin Thomas-Maher (16)

Le propriétaire explique qu'il a acheté ce terrain pour pouvoir se construire mais qu'il ne peut faire son projet dû au fait que le chemin Mongrain lui coupe une bonne partie de son terrain. Il aimerait déplacer ce chemin dont on parle depuis 35 ans. Un citoyen du chemin Mongrain, M. Coulombe mentionne qu'il a un acte qui contient une servitude. Pour déplacer le chemin, il faudra abattre des arbres, faire du remblai et du déblai. Le président du CCU mentionne qu'il y a beaucoup d'eau qui coule à cet endroit et que ça prend un avis d'un ingénieur, comment ça se fait, quelles sortes de matériaux, quel degré de pente est nécessaire, conserver l'écoulement des eaux et il faut que le chemin soit bien construit pour supporter la circulation. Il faut que tous les propriétaires du chemin Mongrain puissent travailler ensemble pour en arriver à une entente. Il faut également que les permis nécessaires soit accordés avant le début des travaux.

Suivi du dossier 418, chemin Thomas-Maher (17)

M. Bourgault mentionne qu'il s'est rendu sur le terrain du 418, chemin Thomas-Maher et que tous les travaux demandés ont été complétés et que tout a été très bien fait.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

098-2014 Rémunération du personnel électoral (18)

ATTENDU QUE ce Conseil peut, par résolution, établir un tarif des rémunérations ou allocations de dépenses payables lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU QUE ce Conseil a pris connaissance du tarif des salaires du personnel électoral tel qu'établi par le ministre des Affaires municipales dans son Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de modifier la rémunération et les allocations décrétées par le Conseil pour tenir compte des nouvelles fonctions et exigences de la tenue des élections;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier

ET RÉSOLU à l'unanimité que ce Conseil fixe le tarif du personnel électoral de la façon suivante:

- Pour la Présidente d'élection étant un membre du personnel régulier de la Ville, elle sera rémunérée au taux horaire et aux conditions de son contrat de travail actuel pour les journées du vote par anticipation et du scrutin de même que pour les périodes de révision de la liste électorale;
- Pour le Secrétaire d'élection, il peut recevoir 75 % du salaire de la Présidente d'élection suivant l'article 5 du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;
- Pour tout autre poste, le tarif applicable sera de 15,00 \$ l'heure.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que pour toute autre fonction, dont aucun tarif n'aurait été décrété, le tarif établi par le ministre des Affaires municipales ou à défaut celui convenu avec le président d'élection s'applique.

ADOPTÉ

Autres sujets: (19)

a) Activités de la CBJC

M. Claude Lessard remet aux membres du Conseil un tableau des activités entreprises par la CBJC depuis 6 ans. Il explique ces différentes activités et ajoute qu'un rapport est transmis aux trois (3) villes à chaque printemps ce qui permet de voir l'évolution du lac.

La CBJC a de plus aménagé une bande riveraine sur la propriété des Petits Frères.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

b) Demande de permis par courriel

M. Denis Bourgault informe les membres du Conseil que plusieurs demandes de permis d'abattage d'arbres sont faites et qu'aucun coût n'est relié à ces permis et qu'ils n'ont pas à produire de plans ou documents supplémentaires. Il aimerait pouvoir transmettre ces demandes de permis par courriel pour obtenir la signature des propriétaires, ce qui éviterait de nombreux inconvénients.

Le Conseil se dit d'accord avec cette pratique quand il n'y a aucun coût engendré. Pour les autres permis, les propriétaires devront continuer à se présenter au bureau afin de signer et d'en acquitter le paiement.

099-2014 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU à l'unanimité de lever la séance à 20h30.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire